

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - BREST



Chef de Salle au CRNA/O : et pourquoi pas vous ?

CETTE ANNÉE LES CAMPAGNES DE DÉTACHEMENT, DE NOMINATION DES ECL/ECP, DES ACDS ET DES CHEFS DE SALLE SE DÉROULENT EN MÊME TEMPS. ALORS QUE LA CAMPAGNE DE DÉTACHEMENT REPREND LE FONCTIONNEMENT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, CELLE POUR LES ACDS ET CDS CONNAIT QUELQUES NOUVEAUTÉS.

Cds : Une fonction en panne de candidats...

Cela fait maintenant plusieurs années que la fonction chef de salle subit une crise des vocations. La complexité de la fonction est sûrement l'une des causes principales, mais la pression du trafic, le nombre croissant de secteurs à gérer, le manque de fiabilité des systèmes et le peu de reconnaissance ont eu raison des dernières bonnes volontés, et ce bien que le service en ait assoupli une première fois l'accès en rendant facultatif le changement d'équipe. Parallèlement, plusieurs pistes d'amélioration de la fonction ont été étudiées, et certaines mises en place : expérimentation à 2 chefs de salle, passage à 2 ACDS.... Tout ceci s'est avéré bien insuffisant et évidemment trop tardif.

... dont les conséquences se font sentir tous les jours.

Sur les 48 postes, le centre n'a **plus que 46 CDS aujourd'hui** et nous avons même eu à plusieurs reprises des équipes qui ont fonctionné à seulement 2 chefs de salle, dont une pour laquelle il n'y a toujours pas de solution à court terme! **Cette situation est tout simplement inadmissible.** D'une part car elle induit un grand nombre de contraintes sur les CDS restants (congés, nombre de vacations de PC vs CDS...) et d'autre part car elle amène une fragilité supplémentaire en augmentant le nombre d'occurrences où un seul chef de salle est présent au

tableau de service, avec les risques que cela comprend (possible fermeture du centre).

Voilà pour le décor actuel. Le SNCTA travaille évidemment aux pistes qui permettront de résoudre cette situation de manière satisfaisante et pérenne. Le travail de fond est enclenché mais il convient de préciser que ces problématiques se régleront davantage au niveau national que local. Le cadre protocolaire nous semble être le cadre le plus adapté pour répondre à nos revendications. En attendant, il devient nécessaire de trouver des solutions locales et opérationnelles.

Quelles sont les options ?

- ♦ Pouvons-nous accepter que des agents soient désignés d'office sur un poste si exposé ? Le SNCTA n'y est pas favorable.
- ♦ Pouvons-nous nous satisfaire du sous-effectif des CDS ? Non.
- ♦ Voulons nous laisser la main à l'administration et sa vision du « collègue chef de salle » ? Non.

Le SNCTA défend une position responsable face à cette situation délicate. Selon nous, un changement de critères mesuré augmentera le nombre de candidats et ainsi diminuera la pression sur les chefs actuels en promouvant le volontariat plutôt que de laisser planer l'ombre de la désignation.



Les nouveautés de la campagne 2018

Le bilan du questionnaire associé au GT CDS est clair : une part importante des ressources des CDS est accaparée par les gestions RH et ATFCM sans cesse plus complexes. Pour les aider dans la gestion de ces tâches nous avons travaillé sur le passage de 16 à 18 ACDS validé en CT le 19 Avril dernier, afin de permettre la présence de 2 ACDS en journée. Ce changement renforcera également la présence des ACDS en soirée et en nuit, ce qui soulagera le chef de salle dans la gestion des redescendentes de l'après midi et de fin de soirée, périodes souvent jugées difficiles.

Par ailleurs, l'accès à la fonction CDS a été élargi : s'il faut toujours avoir 6 ans de Pc dont au moins 2 au

CRNA/O, l'année de FMP n'est en revanche plus un prérequis pour postuler. En effet, 3 postes d'ACDS sont réservés en priorité aux agents qui auraient postulé CDS sans avoir fait de détachement ACDS. Ces derniers bénéficieront bien évidemment de la même formation que les autres CDS. Si leur candidature est retenue, ils intégreront la FMP au mois de novembre et ce pour une durée de 1 an avant de faire leur formation CDS puis de prendre leur fonction dans leur équipe d'affectation.

Nous ne pouvons donc encourager tous les agents motivés et attirés par cette fonction à postuler.

En bref:

- ✓ Appels à candidature détachés, ECL, ECP, ACDS et CDS effectués en même temps et traités lors d'une même et unique commission le 5 juillet 2018.
- ✓ Nouveauté pour postuler CDS : l'année de FMP n'est plus un prérequis pour postuler : 3 postes d'ACDS sont en effet « priorités » pour des agents qui postuleraient directement CDS sans avoir encore fait de mandat d'ACDS.
- ✓ Passage de 16 à 18 ACDS.
- ✓ ACDS : 2 dates de « rentrée » : 9 postes au 7 novembre 2018, 9 au 21 janvier 2019 (le nombre de postes ne prend pas en compte les éventuels « redoublants »).
- ✓ ACDS : pensez à postuler pour faire une 2ème année
- ✓ Pour postuler : remettre en main propre l'acte de candidature au secrétariat exploitation et garder une copie

Date limite pour postuler: 28 juin à 12h

Le SNCTA est conscient que ce pas en avant ne résout pas entièrement la problématique de l'attrait de la fonction CDS mais nous ne pouvons que nous féliciter que son accès ait été modifié afin de l'ouvrir au plus grand nombre. L'objectif principal est aujourd'hui de remonter le plus rapidement possible à 48 CDS et de faire ainsi baisser la pression sur ces derniers. Nous restons extrêmement vigilants sur l'évolution du métier de CDS et travaillons activement à améliorer cette fonction que ce soit localement ou nationalement afin de ne plus voir une telle situation réapparaître à l'avenir. Pour rappel le SNCTA revendique la nomination de 50 CDS au CRNA/O.

